

Bordeaux le 28 Octobre 2014

Mesdames, Messieurs les Présidents et Professeurs,

Conformément au règlement de la Commission Spécialisée des Grades, Dans et Équivalents (CSGDE), Le Comité Départemental de Gironde vient de créer une Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG).

Elle sera chargée d'organiser les examens du 1er Dan et du 2ème Dan pour les licenciés du département. Les dates suivantes ont été retenues:

Le Samedi 13 Décembre 2014 : 1er et 2ème Dan
Le Dimanche 22 Mars 2015 : 1er Dan uniquement
Le Samedi 6 juin 2015 : 1er et 2ème Dan

Les lieux et horaires vous seront indiqués sur les convocations individuelles.

Nous organiserons les examens concernant le Karaté-Do (Tous styles), Karaté-Jitsu et Karaté-Kyokushin. Tous les licenciés de Gironde désirant se présenter à ces examens de 1er et 2ème Dan devront adresser leur candidature au Comité Départemental de Gironde (adresse en tête de ce courrier). Les dossiers de candidatures devront nous être expédiés 30 jours francs avant la date de l'examen (cachet de la poste faisant foi) soit le 13 Novembre pour l'examen du 13 Décembre.

Ils doivent être constitués conformément aux indications de la page 2 " Constitution du dossier de candidature aux examens de grades 1er et 2ème Dan de la CODG de Gironde".

Par contre, les candidats désirant se présenter aux examens de grades dans les autres disciplines (en Karaté-contact, Arts Martiaux Vietnamiens, Vovinam Viet Vo Dao, Krav Maga, Yoseikan Budo, Kali escrime, Penchak Silat, Tai Jitsu, Nihon Tai Jitsu, Shorinji Kempo, Nanbudo, Aïto, Kobudo, Tai-Do ou Shindokai) devront adresser leur candidature à la Ligue d'Aquitaine et passer leur examen avec la CORG d'Aquitaine (Dates sur calendrier de Ligue) voire au niveau national si la Ligue ne pouvait organiser l'examen spécifique les concernant.

Vous pouvez trouver toutes les informations administratives et techniques utiles à votre examen en téléchargeant le règlement ici:
http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2014/10/Reglementation_CSDGE_2014.pdf

Un appel à candidatures pour les membres du jurys est joint au présent courrier en page 3 "Appel à candidatures pour membres du jury de la CODG de Gironde".

Enfin, le stage départemental du 6 Décembre 2014 dirigée par l'expert fédéral Jean François TISSEYRE comportera une préparation à ces examens et pourra être comptabilisé pour un point de bonification (page 29 du règlement).

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire (karatecd33@free.fr) et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président de la CODG

Dominique CHAMARD

Le Directeur Technique

Départemental

Nicolas LORBER

Le Responsable

Départemental des Grades

Noël CARRERE

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX EXAMENS DE GRADES DE LA CODG DE GIRONDE

Conformément au règlement de la CSGDE, le dossier de candidature devra être envoyé au Comité Départemental de Gironde (adresse ci-dessus) au plus tard 30 jours francs avant la date de l'examen et comporter:

1. La fiche d'inscription jointe au présent courrier (téléchargeable ici: <http://www.ffkarate.fr/wp-content/uploads/2014/10/fiche-inscription-examens-grades-departement.pdf>), dûment complétée.
2. Une autorisation parentale pour les mineurs (selon modèle fédéral)
3. Les photocopies des pages suivantes du passeport sportif à jour, comportant le nombre de licences requis et de la licence de la saison en cours:
 - a. Page d'identité du passeport sportif ou du carnet de grades
 - b. Photocopies des pages des anciennes licences
 - c. Photocopie de la licence de la saison en cours
 - d. Photocopie de la page d'authentification des grades pour les candidats au 2ème Dan
 - e. Photocopie de la page des UV déjà obtenues
 - f. Photocopie de la page d'identité de l'examen dûment remplie avec photo
 - g. Photocopie du certificat médical de non contre indication à la pratique du Karaté pour la saison en cours.
4. Un chèque de 40 € à l'ordre du Comité départemental de Karaté de Gironde (non remboursable)
5. Une petite enveloppe affranchie au tarif lettre avec nom et adresse du candidat pour la convocation qui sera adressée 15 jours avant l'examen.

Merci de ne pas agraffer les documents

ATTENTION:

- ❖ Aucune inscription ne sera prise hors délai ni sur place.
- ❖ En cas de plusieurs présentations dans la même saison, seules la fiche d'inscription avec photo, la page des UV obtenues, l'autorisation parentale, un chèque de 40 € et une enveloppe timbrée à votre adresse sont à fournir de nouveau.
- ❖ Les personnes inscrites devront se présenter le jour de l'examen, à l'heure indiquée, munies de leur convocation, de leur passeport sportif, d'une pièce d'identité et d'une enveloppe grand format à leur adresse, timbrée pour 250 g en vue du retour du passeport et du diplôme de grade en cas de réussite à l'examen.
- ❖ En cas de désistement d'un candidat, l'inscription ne sera pas remboursée.

S'agissant d'un examen d'État, ces règles s'imposent à tous et doivent être scrupuleusement respectées.

Nous vous remercions de contribuer ainsi à la bonne organisation de l'examen et vous adressons nos meilleures salutations sportives.

Le Président de la CODG

Dominique CHAMARD

Le Directeur Technique
Départemental

Nicolas LORBER

Le Responsable

Départemental des Grades
Noël CARRERE

APPEL A CANDIDATURES :

MEMBRES DU JURY DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DEPARTEMENTALE DES GRADES:

Conformément au courrier ci-joint et au règlement de la CSGDE, nous faisons appel à candidatures pour constituer le jury départemental des grades (CODG de Gironde).

Pour être membre du jury de la CODG de Gironde, il faut:

- ❖ Être licencié en Gironde
- ❖ Avoir au minimum le grade de 3ème Dan
- ❖ Nous adresser une lettre de candidature mentionnant notamment:
 - Nom et adresse
 - Grades et dates d'obtention avec copie de la page des grades du passeport sportif
 - Nom du club dans le quel vous êtes licencié
 - Style pratiqué, discipline ou spécialité
 - Un CV succinct de votre parcours en Karaté (Années de pratique, fonctions occupées, titres obtenus, styles pratiqués, stages, enseignement etc...)

Votre candidature doit nous parvenir au Comité Départemental, à l'attention de la CODG, avant le 21 Novembre 2014.

La candidature au jury de la CODG reste compatible avec le fait d'être déjà membre du jury de la CORG (Ligue).

Nous sélectionnerons environ 15 à 18 membres du jury de manière à pouvoir organiser 3 à 4 tables d'examen, selon nombre de candidats, avec:

- ❖ Possibilités de rotations et remplacements pour éviter que des candidats soient jugés par leur professeur ou un licencié du même club.
- ❖ Bonne représentation des différents styles examinés

Vous serez convoqués à une réunion d'information sur la réglementation, conduite par le responsable départemental des grades.

Vous serez ensuite convoqués à 1, 2 ou 3 des examens programmés cette saison selon les besoins et le nombre de candidats.

Nous vous remercions vivement pour apporter votre contribution au bon fonctionnement de ces examens et vous adressons nos salutations sportives les meilleures.

Le Président de la CODG

Dominique CHAMARD

Le Directeur Technique
Départemental

Nicolas LORBER

Le Responsable

Départemental des Grades
Noël CARRERE